



D.2016.12.21.1.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 21 Décembre 2016

1 - RESEAU STRUCTURANT**1.4 - PARC RELAIS - Approbation du programme d'extension du P+R Borderouge au sol**

L'an deux mille seize, le vingt et un décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M.Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M.Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M.Lagleize)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M.Grass)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé :

1. Contexte / Plan de situation

A travers une offre de stationnement actuelle de 1140 places, le parc relais de Borderouge assure une fonction de rabattement de masse sur le réseau structurant pour le bassin nord toulousain. Dans un contexte de saturation grandissante de ce parc relais et d'une ouverture très prochaine du nouvel échangeur de Borderouge (début 2017), un besoin d'extension du parc relais existant est identifié.

Le schéma directeur des parcs relais (Horizon 2020), adopté au Conseil Syndical du SMTC en Octobre 2016 prévoit d'augmenter la capacité du P+R de Borderouge en surface d'une capacité de 300 places à l'horizon début 2019.

Les objectifs de cette extension sont :

- Augmenter la capacité totale du P+R de 300 places ;
- Accompagner le développement des mobilités partagées ;
- Maîtrise du foncier aux abords du parc relais par le SMTC afin de garantir des évolutions futures du pôle d'échanges (extension de la gare bus et réorganisation de ses accès, réorganisation des accès au P+R, mutation et valorisation du parc relais actuel, développement des nouveaux services à la mobilité,...).

Ce document est le programme d'opération visant à la réalisation de l'extension de ce parking.

Un périmètre est identifié dans lequel des acquisitions de parcelles sont menées par le SMTC. Dans l'hypothèse qu'une acquisition d'environ 7 500 m² soit réalisée, une extension d'une capacité d'environ 300 places est programmée dans ce périmètre.



Figure 1: Plan de situation

2. Caractéristiques de l'opération

Acquisition des parcelles

Au total, 13 parcelles font partie d'une cible d'acquisition et trois parcelles supplémentaires permettraient une plus grande souplesse de conception et une meilleure évolutivité. L'ensemble représente une superficie totale d'environ 10 000 m².

Dans le cadre de ce programme, l'hypothèse est prise que la finalisation des acquisitions foncières (7 500m²) sera effective pour la fin du 1^{er} semestre 2017.

Les acquisitions foncières ne sont pas incluses dans ce programme d'opération. A ce jour, l'acquisition de la totalité du foncier identifié (environ 10 000m²) est estimée à environ 2,5 millions d'euros et permettrait de réaliser environ 400 places. Dans le cas où l'acquisition de l'ensemble des parcelles soit réalisée d'ici fin 2017, représentant une surface de 10 000m², un avenant au programme sera proposé afin d'augmenter la capacité à construire (à 400 places) et de mettre à jour le budget associé.

Démolition

En préalable de cette opération, un total de 7 maisons est à démolir ainsi que leurs parties attenantes (garages, piscines). Une mise en sécurité des constructions et des accès aux parcelles ainsi qu'un nivellement de terrain sont également nécessaires. Les démolitions incluront l'évacuation des déchets. Les démolitions interviendront directement après la finalisation des acquisitions. Dans le cas éventuel d'acquisitions anticipées, la mise en sécurité de ces constructions et de leurs accès sera réalisée au fur et à mesure de chaque acquisition.

Besoins fonctionnels

Pas d'impact sur les accès entrées/sorties : Les entrées/sorties à accès contrôlé du parc relais seront conservées à l'identique.

Adaptation de l'organisation des places existantes / Cheminements VP : l'extension nécessite de revoir l'aménagement des places actuelles situées le long de la nouvelle parcelle ainsi que le cheminement interne VP, pour intégrer au mieux les nouvelles places de stationnement au P+R.

Capacité stationnement nouvelle : La surface de la parcelle permet à priori la réalisation de 300 places supplémentaires environ. Les nouvelles places seront réalisées avec des caractéristiques identiques aux places actuelles.

Nouvelles mobilités partagées : Une partie de la capacité du stationnement (30 places) sera dédiée aux nouvelles mobilités partagées.

- Un « point d'embarquement covoiturage » dédié à la pratique de stationnement courte-durée (dépose/reprise) en lien avec des pratiques de covoiturage sera créée. L'entrée/sortie de cette zone se fera directement sur la rue d'Eaubonne. La disposition de cette zone fera en sorte que sa capacité sera évolutive, en laissant la possibilité d'y intégrer en plus dans un deuxième temps des places existantes à l'intérieur de la zone à contrôle d'accès du P+R. Cette zone sera aménagée de sorte que son accès (entrée/sortie) puisse être muni d'un système de contrôle d'accès dans le cadre de l'opération du renouvellement du système.

- Un « spot-covoiturage » sera implanté sur l'espace dédié aux nouvelles mobilités partagées, permettant de compléter le maillage de ce dispositif sur le territoire nord-est de l'agglomération.
- En cas de demande de l'opérateur d'autopartage Citiz, une station pourrait être créée sur cette zone, si la location répond au besoin de Citiz, en dehors de tout système de contrôle d'accès.

Cheminements piétons : Création d'un cheminement piétonnier au sein du périmètre de l'extension ainsi qu'entre le parking existant et l'extension ramenant le flux piéton vers le cheminement existant.

Places PMR : Actuellement une aire spécifique à proximité de la station de métro comporte 23 places GIG-GIC. Avec l'extension de 300 places, la capacité totale du P+R sera portée à 1440 places. En l'absence d'arrêté municipal particulier, la réglementation en vigueur impose au minimum 2 % du nombre total de places prévues pour le public à destination des PMR. Le nombre minimal de places adaptées est arrondi à l'unité supérieure. Il faut donc créer 6 places PMR supplémentaires pour être conforme à la réglementation en vigueur, y compris avec l'extension. Elles seront positionnées à l'intérieur de la zone contrôlée, au plus proche de la zone PMR actuelle.

Equipements

Système de contrôle d'accès : Pour la zone dédiée aux pratiques de « nouvelles mobilités partagées » des fourreaux seront mise en œuvre en vue d'un équipement ultérieur d'un système de contrôle d'accès (barrières, vidéo, interphonie,...) et d'un système de péage (caisse automatique).

- Vidéo : Elle ne sera pas étendue dans le cadre de cette opération, cependant il est prévu la mise en œuvre de fourreaux et chambres de tirage en vue d'un équipement ultérieur éventuel.
- Eclairage : L'extension du P+R sera équipée d'éclairage public sur le même principe que l'éclairage actuel.
- Clôture : La partie agrandie du P+R sera clôturée, selon des modalités similaires au dispositif de clôture existant sur le P+R.
- Signalétique : L'extension du P+R sera équipée de signalétique horizontale et verticale sur le même principe que la signalétique actuelle.

Contraintes durant les travaux

Il est nécessaire de maintenir la continuité d'exploitation du P+R actuel durant les travaux, et de minimiser la gêne pour les usagers :

- Minimiser les emprises de chantier sur le P+R actuel ;
- Utiliser si possible l'impasse E. Rostand pour les accès chantier ;
- Clôturer le chantier, notamment du côté des habitants riverains.

3. Budget/Coûts

Enveloppe globale prévisionnelle de l'opération : 1 465 000 €HT

Le budget d'opération couvre les frais de maîtrise d'œuvre, d'études, de démolitions, de réalisation de la capacité supplémentaire de stationnement, de la réorganisation des places adjacentes, des équipements associés.

Il repose sur un périmètre d'intervention de 7 500m² et une capacité de 300 places.

	Budget en € HT (val. Déc. 2016)
Démolitions et sécurisation	175 000
Travaux y.c. équipements	1 200 000
Frais de maîtrise d'œuvre	90 000
TOTAL	1 465 000

Le coût du foncier n'est pas inclus dans ce budget.

4. Montage de l'opération

Une entreprise de démolition sera choisie directement par le SMTC pour les démolitions.

Un maître d'œuvre sera choisi par le SMTC pour une maîtrise d'ouvrage en direct (avec assistante technique de l'EPIC) pour les travaux d'extension du P+R.

5. Planning

Rappel hypothèse : la finalisation des acquisitions foncières sera effective pour la fin du 1er semestre 2017.

- 2ème semestre 2017 : Démolitions
- 2ème semestre 2018 : Travaux d'extension du P+R
- Début 2019 : Mise en service de l'extension du P+R

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

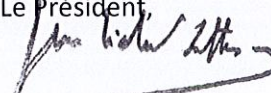
ARTICLE 1 : APPROUVE le programme d'extension du P+R de Borderouge au sol et notamment l'enveloppe globale financière prévisionnelle de l'opération de 1 465 000 €HT.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161226-20161221-01-04d-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2016
Date de réception préfecture : 26/12/2016

Parc relais Borderouge

Programme extension P+R Borderouge au sol



Décembre 2016

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161226-20161221-01-04d-
DE
Page 1 sur 9
Date de télétransmission : 26/12/2016
Date de réception préfecture : 26/12/2016

Sommaire

1. Contexte / Plan de situation	3
2. Caractéristiques de l'opération	4
1.1 Acquisition des parcelles.....	4
1.2 Démolition	6
1.3 Besoins fonctionnels	6
1.4 Equipements	7
1.5 Contraintes durant les travaux.....	8
3. Budget/Coûts.....	8
4. Montage de l'opération.....	8
5. Planning.....	9

1. Contexte / Plan de situation

A travers une offre de stationnement actuelle de 1140 places, le parc relais de Borderouge assure une fonction de rabattement de masse sur le réseau structurant pour le bassin nord toulousain.

Dans un contexte de saturation grandissante de ce parc relais et d'une ouverture très prochaine du nouvel échangeur de Borderouge (début 2017), un besoin d'extension du parc relais existant est identifié.

Le schéma directeur des parcs relais (Horizon 2020), adopté au Conseil Syndical du SMTC en Octobre 2016 prévoit d'augmenter la capacité du P+R de Borderouge en surface d'une capacité de 300 places à l'horizon début 2019.

Les objectifs de cette extension sont :

- Augmenter la capacité totale du P+R de 300 places ;
- Accompagner le développement des mobilités partagées ;
- Maîtrise du foncier aux abords du parc relais par le SMTC afin de garantir des évolutions futures du pôle d'échanges (extension de la gare bus et réorganisation de ses accès, réorganisation des accès au P+R, mutation et valorisation du parc relais actuel, développement des nouveaux services à la mobilité,...).

Ce document est le programme d'opération visant à la réalisation de l'extension de ce parking.

Un périmètre est identifié dans lequel des acquisitions de parcelles sont menées par le SMTC. Dans l'hypothèse qu'une acquisition d'environ 7 500 m² soit réalisée, une extension d'une capacité d'environ 300 places est programmée dans ce périmètre.



Figure 1: Plan de situation

2. Caractéristiques de l'opération

1.1 Acquisition des parcelles

Au total, 13 parcelles font partie d'une cible d'acquisition et trois parcelles supplémentaires permettraient une plus grande souplesse de conception et une meilleure évolutivité (AY1240/ AY0098/AY0099). L'ensemble représente une superficie totale d'environ 10 000 m².

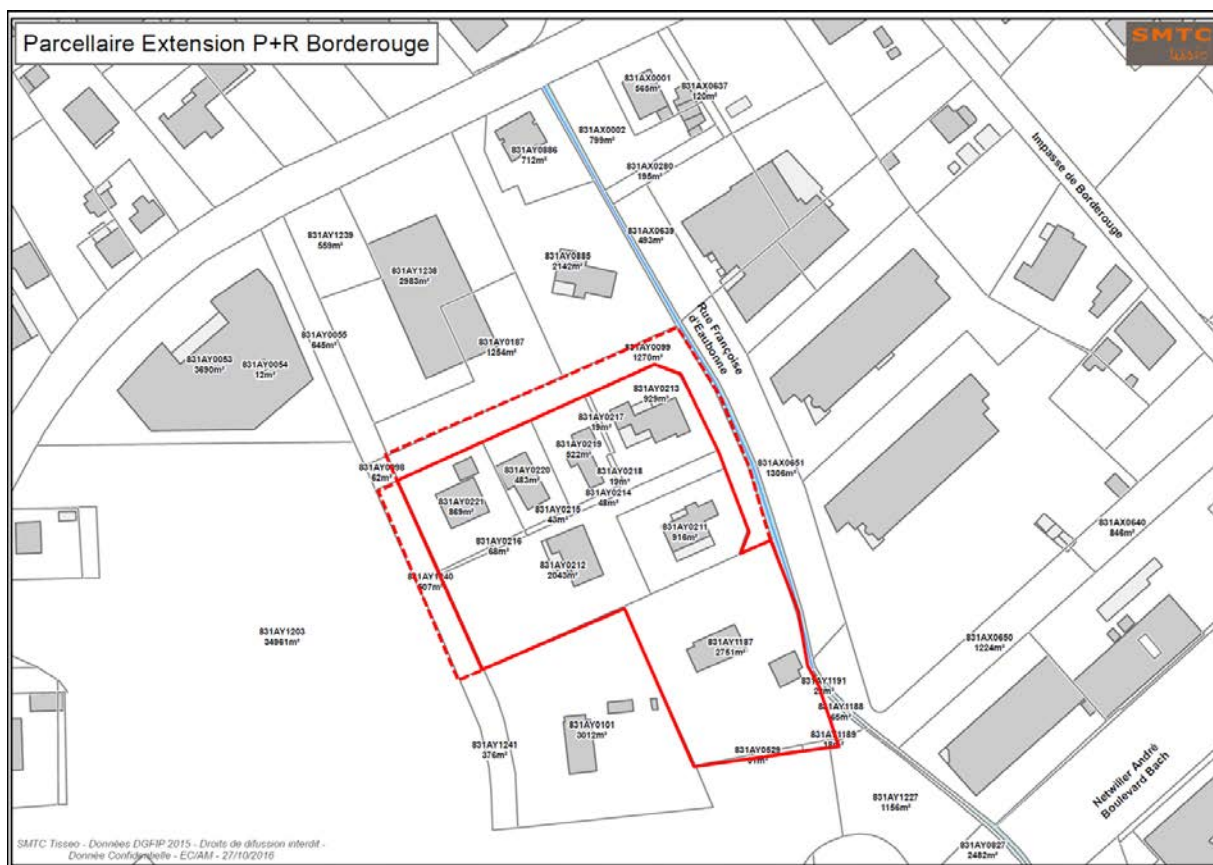


Figure 2 : Parcellaire extension P+R Borderouge

Les parcelles AY 1187-AY 1189 et AY 529, de 2 800m², ont été acquises le 13 Octobre 2016 par le SMTC.

A ce jour, la parcelle AY0212 bénéficie partiellement d'un emplacement réservé.

L'acquisition des parcelles AY 212 de 2 043 m² et de la partie de parcelle AY 1240 de 253 m² est en cours de réalisation. L'acte d'acquisition pourrait être signé au 1^{er} trimestre 2017.

Les procédures d'acquisition des autres parcelles devraient pouvoir être lancées en suivant, mais ne sont pas comprises dans un emplacement réservé. Dans le cadre de ce programme, l'hypothèse est prise que la finalisation des acquisitions foncières (7 500m²) sera effective pour la fin du 1^{er} semestre 2017.

Les acquisitions foncières ne sont pas incluses dans ce programme d'opération. A ce jour, l'acquisition de la totalité du foncier identifié (environ 10 000m²) est estimée à environ 2,5 millions d'euros et permettrait de réaliser environ 400 places.

1.2 Démolition

En préalable de cette opération, un total de 7 maisons est à démolir ainsi que leurs parties attenantes (garages, piscines). Une mise en sécurité des constructions et des accès aux parcelles ainsi qu'un nivellement de terrain sont également nécessaires. Les démolitions incluront l'évacuation des déchets. Les démolitions interviendront directement après la finalisation des acquisitions. Dans le cas éventuel d'acquisitions anticipées, la mise en sécurité de ces constructions et de leurs accès sera réalisée au fur et à mesure de chaque acquisition.

1.3 Besoins fonctionnels

Pas d'impact sur les accès entrées/sorties : Les entrées/sorties à accès contrôlé du parc relais seront conservées à l'identique.

Adaptation de l'organisation des places existantes / Cheminements VP : l'extension nécessite de revoir l'aménagement des places actuelles situées le long de la nouvelle parcelle ainsi que le cheminement interne VP, pour intégrer au mieux les nouvelles places de stationnement au P+R.

Capacité stationnement nouvelle : La surface de la parcelle permet à priori la réalisation de 300 places supplémentaires environ. Les nouvelles places seront réalisées avec des caractéristiques identiques aux places actuelles.

Nouvelles mobilités partagées : Une partie de la capacité du stationnement (30 places) sera dédiée aux nouvelles mobilités partagées.

- Un « point d'embarquement covoiturage » dédié à la pratique de stationnement courte-durée (dépose/reprise) en lien avec des pratiques de covoiturage sera créée. L'entrée/sortie de cette zone se fera directement sur la rue d'Eaubonne. La disposition de cette zone fera en sorte que sa capacité sera évolutive, en laissant la possibilité d'y intégrer en plus dans un deuxième temps des places existantes à l'intérieur de la zone à contrôle d'accès du P+R. Cette zone sera aménagée de sorte que son accès (entrée/sortie) puisse être muni d'un système de contrôle d'accès dans le cadre de l'opération du renouvellement du système.
- Un « spot-covoiturage » sera implanté sur l'espace dédié aux nouvelles mobilités partagées, permettant de compléter le maillage de ce dispositif sur le territoire nord-est de l'agglomération.

- En cas de demande de l'opérateur d'autopartage Citiz, une station pourrait être créée sur cette zone, si la location répond au besoin de Citiz, en dehors de tout système de contrôle d'accès.

Cheminements piétons : Création d'un cheminement piétonnier au sein du périmètre de l'extension ainsi qu'entre le parking existant et l'extension ramenant le flux piéton vers le cheminement existant.

Places PMR : Actuellement une aire spécifique à proximité de la station de métro comporte 23 places GIG-GIC. Avec l'extension de 300 places, la capacité totale du P+R sera portée à 1440 places. En l'absence d'arrêté municipal particulier, la réglementation en vigueur impose au minimum 2 % du nombre total de places prévues pour le public à destination des PMR. Le nombre minimal de places adaptées est arrondi à l'unité supérieure. Il faut donc créer 6 places PMR supplémentaires pour être conforme à la réglementation en vigueur, y compris avec l'extension. Elles seront positionnées à l'intérieur de la zone contrôlée, au plus proche de la zone PMR actuelle.

1.4 Equipements

Système de contrôle d'accès : Pour la zone dédiée aux pratiques de « nouvelles mobilités partagées » des fourreaux et chambres de tirage seront mise en œuvre en vue d'un équipement ultérieur d'un système de contrôle d'accès (barrières, vidéo, interphonie,...) et d'un système de péage (caisse automatique).

Vidéo : Elle ne sera pas étendue dans le cadre de cette opération, cependant il est prévu la mise en œuvre de fourreaux en vue d'un équipement ultérieur éventuel.

Eclairage : L'extension du P+R sera équipée d'éclairage public sur le même principe que l'éclairage actuel.

Clôture : La partie agrandie du P+R sera clôturée, selon des modalités similaires au dispositif de clôture existant sur le P+R.

Signalétique : L'extension du P+R sera équipée de signalétique horizontale et verticale sur le même principe que la signalétique actuelle.

1.5 Contraintes durant les travaux

Il est nécessaire de maintenir la continuité d'exploitation du P+R actuel durant les travaux, et de minimiser la gêne pour les usagers :

- Minimiser les emprises de chantier sur le P+R actuel ;
- Utiliser si possible l'impasse E. Rostand pour les accès chantier ;
- Clôturer le chantier, notamment du côté des habitants riverains.

3. Budget/Coûts

Enveloppe globale prévisionnelle de l'opération : 1 465 000 €HT

Le budget d'opération couvre les frais de maîtrise d'œuvre, d'études, de démolitions, de réalisation de la capacité supplémentaire de stationnement, de la réorganisation des places adjacentes, des équipements associés.

Il repose sur un périmètre d'intervention de 7 500m² et une capacité de 300 places.

	Budget en € HT (val. Déc. 2016)
Démolitions et sécurisation	175 000
Travaux y.c. équipements	1 200 000
Frais de maîtrise d'œuvre	90 000
TOTAL	1 465 000

Le coût du foncier n'est pas inclus dans ce budget.

4. Montage de l'opération

Une entreprise de démolition sera choisie directement par le SMTC pour les démolitions.

Un maître d'œuvre sera choisi par le SMTC pour une maîtrise d'ouvrage en direct (avec assistante technique de l'EPIC) pour les travaux d'extension du P+R.

5. Planning

Rappel hypothèse : la finalisation des acquisitions foncières sera effective pour la fin du 1er semestre 2017.

Fin du 1^{er} semestre 2017 : Sélection MOE

Fin du 1^{er} semestre 2017 : Sélection d'une entreprise de démolition

2^{ème} semestre 2017 : Etudes détaillées de MOE

2^{ème} semestre 2017 : Démolitions

1^{er} semestre 2018 : Sélection des entreprises travaux

2^{ème} semestre 2018 : Travaux d'extension du P+R

Début 2019 : Mise en service de l'extension du P+R